



Berstett



Gim Brett



Reitwiller



Rumersheim



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Je souhaiterais relever trois événements particuliers qui se sont déroulés au courant du mois d'avril écoulé et qui sont importants pour notre collectivité :

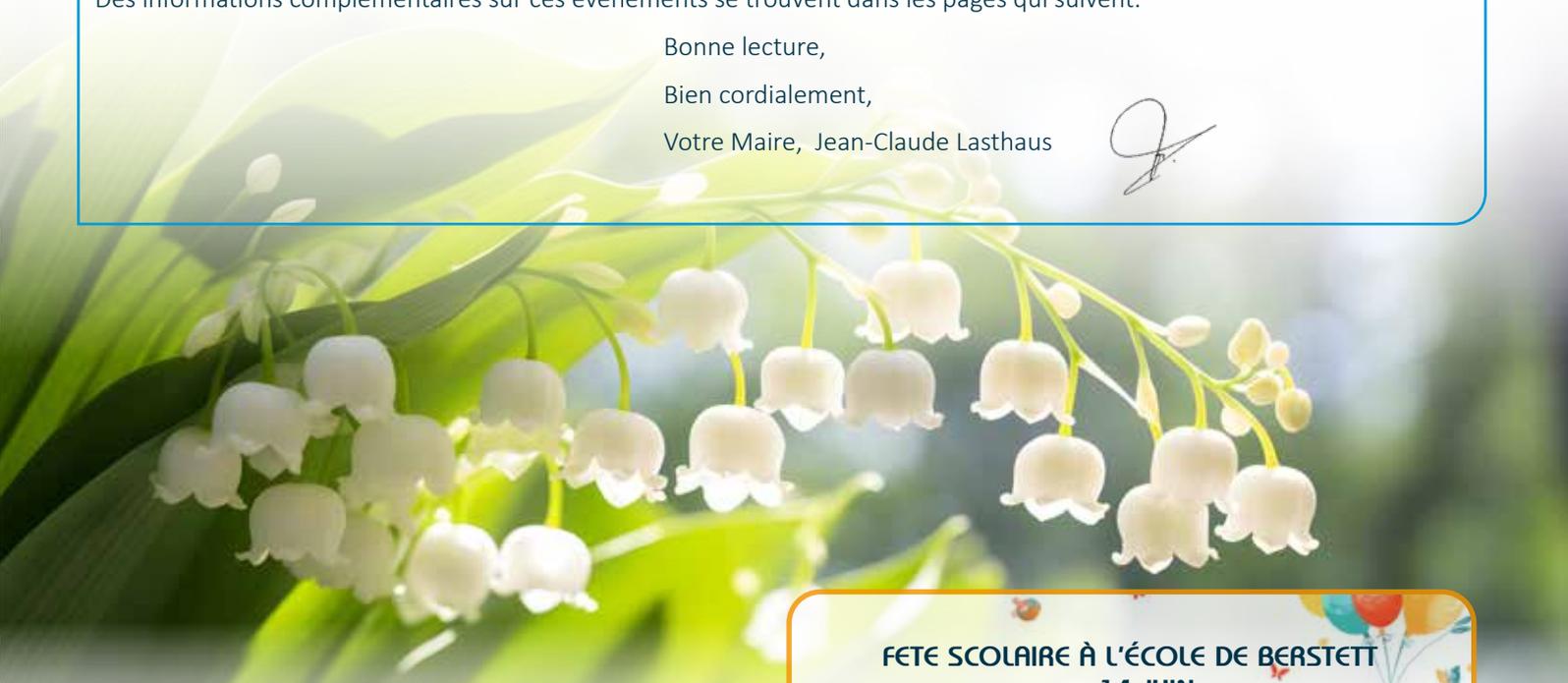
1. Le 6 avril a eu lieu notre traditionnelle journée citoyenne qui a vu à nouveau plus de 80 personnes de nos quatre villages se mobiliser afin de contribuer à l'entretien du patrimoine communal ; un grand MERCI à tous les participants !
2. Le 9 avril a été voté le budget de la communauté des communes du Kochersberg et de l'Ackerland ; dans celui-ci figurent deux investissements importants pour notre commune, à savoir la réalisation de la piste cyclable entre Rumersheim et Gim Brett et l'agrandissement du périscolaire adjacent à notre école.
3. Le 14 avril, une délégation d'une trentaine de personnes de notre commune s'est déplacée à Bollschweil, notre commune jumelée allemande qui a décidé ce jour-là d'inaugurer trois nouvelles voies, dont une dénommée « Berstett-Weg » ; le GAP de Berstett a rehaussé cette belle journée par sa présence.

Des informations complémentaires sur ces événements se trouvent dans les pages qui suivent.

Bonne lecture,

Bien cordialement,

Votre Maire, Jean-Claude Lasthaus



FÊTE SCOLAIRE À L'ÉCOLE DE BERSTETT
» 14 JUIN



APRÈS-MIDI TARTES FLAMBÉES DU CLUB
DES AÎNÉS » 23 MAI 2024

Rendez-vous dès 11h30, à la salle polyvalente
de Gim Brett (10h30 pour préparer la salle).

Pour une bonne organisation, merci de confirmer votre
participation à Joseph Burger (07 62 64 76 50), Richard Gebel
(03 88 51 26 95), Jean Taesch (06 83 96 66 54) ou René
Grasser (03 88 51 24 89) pour le 15 mai 2023 au plus tard.



DON DU SANG » 17 JUIN

Amicale des donneurs de sang
Salle des fêtes de Gim Brett, de 17h à 20h

Les besoins sont quotidiens. L'acte volontaire et bénévole de
donner son sang est irremplaçable. Sautez le pas et allez re-
joindre le club des donneurs.

ARRÊTÉ N 37/2021

Lutte contre les bruits de voisinage

Article 2 :

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

2.1. Toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient (industriels, agricoles, horticoles, chantiers de travaux publics, ...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit **interrompre ses travaux entre 19 heures et 7 heures et entre 12h et 13h les jours ouvrables et toute la journée les dimanches et jours fériés**

Article 3 : TRAVAUX DE BRICOLAGE

3-1. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 19h.

Article 4 : ACTIVITÉS DE LOISIRS

4-1. Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, par la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux ou par le port de chaussures à semelle dure.

Article 5 : ANIMAUX

5-1. Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

BERSTETT-WEG !

Inauguration à Bollschweil le 14 avril 24

Le 14 avril dernier, la commune de Bollschweil nous a invités à l'inauguration de trois nouvelles voies dans un lotissement en construction. Il s'agissait d'honorer deux personnalités de leur village :

- Madame Agatha BURGERT, qui a hébergé, à ses risques et périls, des enfants juifs durant la deuxième guerre mondiale,
- Monsieur Willy BECHTOLD, ancien directeur de l'école de Bollschweil et citoyen d'honneur de nos deux communes, qui a été à l'origine du jumelage qui nous unit aujourd'hui

La troisième voie, la plus à l'ouest du lotissement fut baptisée « Berstett-Weg » ; ce choix nous honore et renforce encore, s'il le fallait, les liens qui unissent nos deux communes depuis bientôt 35 ans ! Notre délégation, composée d'élus, de membres de la commission « Jumelage » et de présidents d'associations, accompagnée par les danseurs du GAP, a passé une très belle journée ensoleillée sur place.



NOS OUVRIERS COMMUNAUX



Nos ouvriers communaux s'activent pour que nos villages soient fleuris ! Ici, de nouvelles plantations près de la salle des fêtes de Berstett, là la réalisation d'un nouvel escalier pour aller à la médiathèque et d'un pare-ballons pour le terrain de football. Merci à eux.



VIVE LE PRINTEMPS ET LE TRADITIONNEL OSTERPÜTZ

Un nouveau succès pour cette action concrète en faveur du collectif,
Merci à tous les bénévoles !



Berstett



Reitwiller



SOIRÉE DES JEUNES AINÉS Foyer de Rumersheim 17 JUIN 24 Discussion des thèmes futurs et grignotages

Pour toute information, contacter :

- Linette Taesch, 06 82 44 13 49
linette.taesch@orange.fr
- Eliane Dossmann, 06 25 75 36 80
eliane.dossmann@sfr.fr

OFFRE D'EMPLOI - BERSTETT : AGENT TECHNIQUE POLYVALENT H/F

Description du poste :

- Activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux,
- Entretien de la voirie communale, mise en valeur des espaces verts et naturels,
- Réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments.

Qualité(s) professionnelle(s) :

faire preuve d'autonomie et savoir travailler en équipe.

Type de contrat :

CDD de 12 Mois

Expérience : au moins 3 mois dans un même type de poste

Durée hebdomadaire de travail : 35h

Permis : B- Véhicule léger

Envoyer votre CV à la mairie :

mairie@berstett.fr

Mairie de BERSTETT : 03 88 69 55 46

VOS VIEUX STYLOS VALENT DES EUROS !

Ramenez vos vieux stylos, feutres, marqueurs, tipp-ex. Ils seront recyclés chez notre partenaire Terracycle. L'argent récolté permettra d'aider les personnes en situation de précarité. Petits ou grands, tous les gestes comptent pour la solidarité.

Lieux de dépôts :

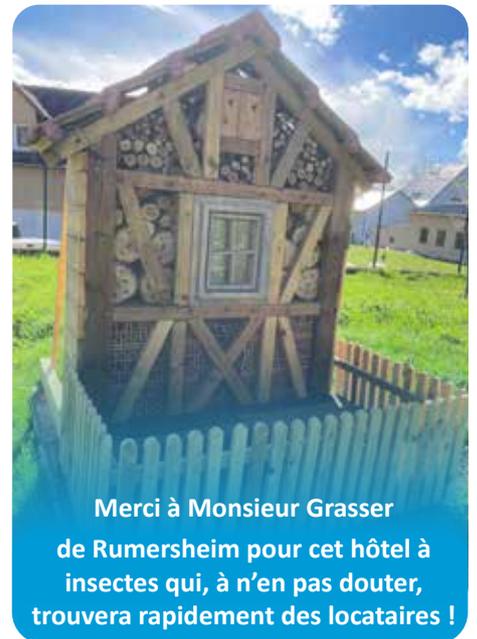
Presbytère Truchtersheim
Local Caritas rue des sports Schnersheim
- jeudi 16h30 à 17h30
Équipe Kochersberg Ackerland Caritas
06 74 60 34 71



ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL



Un rayon de soleil arc-en-ciel à
Reitwiller



Merci à Monsieur Grasser
de Rumersheim pour cet hôtel à
insectes qui, à n'en pas douter,
trouvera rapidement des locataires !



FÊTE DES MÈRES Dimanche 26 mai

COMMUNIQUÉ DE STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RÉSEAUX

Strasbourg Électricité Réseaux, gestionnaire du réseau public d'électricité, organise le remplacement des compteurs d'électricité par des **compteurs Linky** à partir du mois de juin. L'entreprise Phinélec Énergies conduira ces interventions. Un courrier est adressé à l'ensemble des clients concernés, contenant informations et modalités de prise de rendez-vous. Si votre compteur est accessible depuis la voie publique, votre présence n'est pas nécessaire. Veuillez bien noter que dans le cadre de ces interventions, rien n'est à payer, rien n'est à signer, et votre contrat d'électricité avec votre fournisseur est entièrement inchangé. Plus d'informations sur le site www.strasbourg-electricite-reseaux.fr rubrique « Le compteur Linky » et auprès de la société Phinélec Énergies par téléphone au 03 68 10 08 15 du lundi au vendredi de 8h à 18h.

URGENCE 114 service public d'urgence gratuit

Lancé en 2011 par les ministères de la Santé et de l'Intérieur, le 114 est le service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24h et 7j/7, réservé aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes et aphasiques. On compte aujourd'hui plus de 7 millions de personnes déficientes auditives en France, et seulement 1 français sur 5 connaît le service d'urgence qui leur est dédié.

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin 2024

Si vous êtes absent ou si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance en choisissant la personne de votre choix. Elle doit être inscrite sur la liste électorale de votre commune. Le jour du vote, la personne que vous avez désignée devra se rendre à votre bureau de vote pour voter à votre place. Vous pouvez faire votre demande de procuration en ligne ou via un formulaire papier. Il est conseillé de s'y prendre le plus tôt possible afin de s'assurer que la procuration soit prise en compte.

Pour faire une demande de procuration

en ligne, vous devez vous rendre sur le téléservice **Maprocuration** et vous connecter via FranceConnect, saisir une adresse électronique et votre commune de vote afin de renseigner les informations de l'électeur à qui vous faites procuration (vous devez connaître sa date de naissance, ses prénoms, son nom, la commune où il vote). Enfin, vous devez vous rendre en commissariat, en gendarmerie ou dans un lieu accueillant du public avec un justificatif d'identité et le courrier électronique indiquant la référence de votre demande. Vous recevrez un récépissé de demande par courrier électronique, puis une validation ou invalidation de votre procuration.

Pour faire une demande de procuration via un formulaire papier, vous pouvez remplir le formulaire Cerfa n° 14952*03 et l'imprimer (sur 2 feuilles, pas de recto-verso) ou remplir un formulaire sur place dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un tribunal judiciaire.

Dans les deux cas, vous devrez vous présenter en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, un tribunal judiciaire avec le formulaire rempli, un justificatif d'identité et votre numéro national d'électeur, indiquer les noms, prénoms, date de naissance et numéro national d'électeur de la personne à qui vous faites procuration. Un récépissé vous sera remis.

« En mai, fais ce qu'il te plaît. » Et voilà que ce petit dicton fait resurgir en moi, comme une poésie oubliée, tous les dictons de l'année. Quel est votre préféré ?

Janvier - « Prépare pour Saint-Marcel, tes graines nouvelles »

Février - « Bon labour fait bonne moisson ! »

Mars - « En mars, les giboulées ne se perdent jamais »

Avril - « En avril ne te découvre pas d'un fil »

Mai - « Attention, le premier des Saints de glace, souvent tu en gardes la trace »

Juin - « Un binage vaut 2 arrosages »

Juillet - « Soleil de juillet donne fortune »

Août - « Quand août est bon, abondance à la maison »

Septembre - « Septembre se nomme le mai de l'automne »

Octobre - « Chute de feuilles tardive, froidure sera vive »

Novembre - « A la Sainte-Catherine, tout bois prend racines »

Décembre - « En décembre fais du bois et endors-toi »

Responsable de la publication : V. Erné-Heintz
valentine.erne@berstett.fr

Conception - Impression : Essence Graphique
Protection climatiquement neutre :
protection des forêts, Mataven, Colombie

